

Zeitschrift: Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse
Herausgeber: Union syndicale suisse
Band: 10 (1918)
Heft: 5

Rubrik: Divers

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 10.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

il s'agira de savoir comment le produit du travail doit être réparti entre patrons et ouvriers. Comme les patrons ne craignent pas d'employer les moyens les plus tyranniques pour renforcer leurs organisations et ruiner les renitents, il ne restera plus aux ouvriers et employés que la cohésion étroite de leurs forces dans les syndicats pour sauvegarder leurs intérêts contre les réactionnaires coalisés.

Les pertes des organisations résultent d'abord des mobilisations successives, de la longue période de chômage qui suivit la déclaration de guerre et enfin les changements de profession provoqués par les industries de guerre et le service civil. Le tableau suivant donne une idée du mouvement des membres :

Fin de l'année	Nombre de membres	Dont hommes	Dont femmes
1913	2,525,042	2,296,777	228,265
1914	1,502,911	1,311,179	191,732
1915	994,853	819,872	174,981
1916	944,575	742,665	201,910
1917	1,275,345	942,513	332,832

Il résulte de ces chiffres que jusqu'à la fin de l'année 1916 l'effectif a diminué de 1,580,467 membres (62,5 pour cent), dont 1,554,112 membres masculins (67,6 pour cent) et seulement 26,335 membres féminins (11,5 pour cent). Cependant, depuis la fin de 1916, on constate un nouveau développement des fédérations surtout pour ce qui concerne les ouvrières. Malgré tout, il reste encore un déficit de 1,249,697 membres à compenser pour atteindre l'effectif d'avant guerre. Le déficit atteint pour les hommes le nombre de 1,354,254 pour que l'effectif de la fin de l'année 1913 soit atteint.

Les fédérations comptaient en 1913 12,296 sections, en 1914 11,485, en 1915 10,267, en 1916 9600 et en 1917 9462, la diminution est ici de 2834 ou du 23 pour cent. L'administration a été désorganisée dans un grand nombre de sections et un grand travail sera nécessaire pour les rétablir. La presse syndicale a, elle aussi, dû se soumettre aux restrictions imposées par la loi. Les secours ont dû être réduits ou complètement suspendus. Heureusement que les tarifs passés avec les patrons ont pu être maintenus, mais ils ont été fortement influencés par la situation économique et le renchérissement.

Finalement, il faut encore prendre en considération que la puissance financière des fédérations a été ébranlée. En 1913, la fortune totale de toutes les organisations comportait le montant de 88,100,000 marks. En 1917, elle n'était plus que de 75,000,000 de marks environ, sans compter la fortune de la Fédération des ouvriers sur métaux qui n'a plus publié de compte rendu financier depuis 1916. Si l'on calculait la force financière des syndicats selon l'effectif des membres, on constaterait une augmentation, car il reviendrait alors 92,70 marks par membre au lieu de 37,86 marks par membre en 1913. Mais un tel calcul n'a aucune valeur réelle, car le grand nombre de membres qui rentreront dans les organisations après la démobilisation influencera fortement la quote-part de chacun et la diminution de la valeur de l'argent, qui oblige déjà maintenant les syndicats à augmenter le montant des secours, doit de même être prise en considération. Il résulte de ces faits que la fortune syndicale ne donne plus la même assurance de succès lors de longues luttes comme avant la guerre.

Les syndicats n'ont pas pu amonceler des bénéfices de guerre ainsi que de nombreux patrons ont pu le faire. Le peuple et l'Etat sont appauvris. Il se peut que le gouvernement impose encore pendant l'époque intermédiaire le système de l'arbitrage comme ce fut le cas jusqu'ici, mais ce n'est là qu'un palliatif et les fédérations feront bien de ne pas trop compter sur cette mesure.

Mais la préparation à la lutte n'est pas la seule tâche qui incombe aux organisations ouvrières. Il s'agira de

renforcer les rangs des fédérations, de réorganiser l'administration, de réintroduire les secours, de réviser les tarifs, en un mot de développer toutes les branches de l'activité syndicale. Ce sont là des problèmes qui doivent dès maintenant retenir toute l'attention des chefs du mouvement. On ne devra plus se contenter d'appliquer les anciennes méthodes, les expériences faites pendant la guerre devront aussi être prises en considération. Les conditions de paix auront aussi une grande influence sur la situation future de la classe ouvrière et par conséquent sur le développement des organisations. Une paix qui contiendrait les germes de nouveaux conflits pourrait avoir des conséquences désastreuses. C'est pour cela que nous demandons que les représentants des travailleurs doivent prendre part aux pourparlers de paix.

Quand même d'immenses difficultés se présenteront après la guerre, il a cependant été prouvé que les syndicats ont accompli une telle mission au cours des hostilités, que l'Etat ne peut plus les ignorer et les traiter comme une quantité négligeable. Comme autrefois les Etats se préparaient à la guerre, il faut que les fédérations se préparent à la paix. Chaque fédération doit avoir son plan de travail, car au moment où commencera la démobilisation de l'armée, les syndicats, eux, devront mobiliser leurs forces.



Divers

Cours à l'usage des militants

Dans l'obligation de renvoyer le cours sur la nouvelle loi fédérale sur l'assurance-accidents, ensuite de la session extraordinaire des Chambres fédérales, nous l'avons définitivement fixée au **jeudi 9 mai, jour de l'Ascension**. Le choix de ce jour férié nous permet de croire que de nombreux camarades pourront participer au cours, ce qui leur aurait été difficile de faire un jour de travail. C'est pour cette raison, du reste, que cette date a été arrêtée.

Le cours comprendra cinq parties : 1. Historique. 2. Organisation de la caisse nationale. 3. Empire de la loi, personnes assurées, etc. 4. Annonces d'accidents, choix du médecin, indemnités, etc. 5. Procédure, Tribunaux.

Les inscriptions sont encore reçues par G. Heymann, Kapellenstrasse 6, à Berne, et cela jusqu'au mardi 6 mai. L'ouverture du cours se fera à 10 heures du matin, dans la salle du Conseil général (Hôtel de Ville) à Neuchâtel, obligeamment mise à notre disposition par le Conseil communal.

Union syndicale.

P.S. Nous rendons attentifs les participants au fait que, l'Ascension étant un jour férié officiel, tous les trains directs portés sur l'horaire ne marchent pas ce jour-là.

Au secrétariat de l'U. S. S.

Le camarade Ch. Schurch, qui, on s'en souvient, a été appelé au poste de secrétaire français de l'U. S. S., créé par le congrès de septembre 1917, entrera en fonctions le 5 mai.

Son départ de La Chaux-de-Fonds, où il jouait un rôle important dans le monde politique et syndical, sera vraiment senti. Mais il sera compensé par l'avantage pour les organisations syndicales de la Suisse romande d'avoir enfin la représentation qu'elles réclamaient au sein de l'U. S. S.

C'est également Ch. Schurch qui rédigera la *Revue syndicale* à partir du prochain numéro.

Nous nous faisons un plaisir de lui souhaiter la bienvenue et surtout de former les vœux les meilleurs pour son activité future.